AULNAY
ENVIRONNEMENT
BP91
93622 Aulnay sous Bois Cedex

M. Bruno Beschizza
maire d'Aulnay –sous-bois

Aulnay, le 16 octobre 2018

Monsieur le Maire

Nous souhaiterions attirer votre attention sur les sujets suivants concernant l'urbanisme à Aulnay .

Nous assistons à une urbanisation massive, notamment dans les quartiers sud de la ville et donc à une densification de l'espace urbain incompatible avec la structure historiquement pavillonnaire du secteur. Il nous semble évident que l'augmentation de la population d'une ville doit se faire en augmentant proportionnellement l'espace urbain dans tous les domaines ; de la circulation des piétons, des cyclistes et des voitures aux réseaux d'évacuation.

Or aujourd'hui nous constatons que le minimum prescrit par la loi concernant la largeur des trottoirs n'est jamais respecté : "*1.40 m libre de mobilier ou tout autre obstacle éventuel : loi du 11 février 2005 article 45 décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006*"

Nous avions déjà évoqué le sujet lors de l'acquisition et la démolition du pavillon du 15 rue Camille Pelletan. La photo ci-contre illustre parfaitement ce propos.

Malheureusement cet exemple se répète à chaque nouvelle construction.

Route de Bondy un retrait significatif commencé au numéro 32 de la rue et jamais poursuivi aurait pu rendre cette rue attractive, commerçante, et accessible aux piétons, cyclistes et au stationnement. Au contraire aucune des constructions récentes ne respecte ce minimum de largeur de trottoirs.

Les jours de ramassage de poubelles les piétons notamment les « Personnes à Mobilité Réduite » doivent rester chez eux à moins que ce soit les jeunes arbres nouvellement plantées qui trinquent.

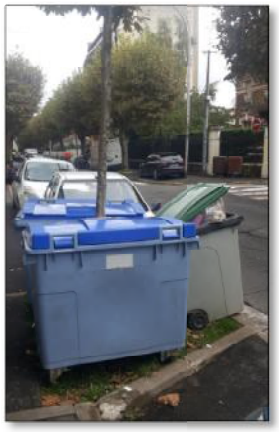

La rue Tournadour doit détenir le record absolu d'étroitesse de trottoir à Aulnay avec 36cm de largeur à certains endroits. Peut-on espérer qu'à l'occasion de la vente du terrain à l'angle de la rue de Bondy un élargissement conséquent de ce trottoir sera réalisé en bordure de cette parcelle?

Il est choquant également de constater, notamment dans cette rue, que le mobilier urbain tel que poteaux électriques et de téléphone encombre la voie publique déjà saturée alors qu'ils devraient complètement disparaître du paysage et surtout du passage des piétions.

Rue Julien Mira, un échafaudage apparemment posé au frais de la municipalité depuis 2016 encombre ce trottoir déjà étroit, sujet à de nombreux passages piétons vers la gare. Cet échafaudage créant également une zone très insalubre ne peut pas rester éternellement.

Pourrait-t-on obtenir des informations sur le devenir de cet immeuble sinistré ?

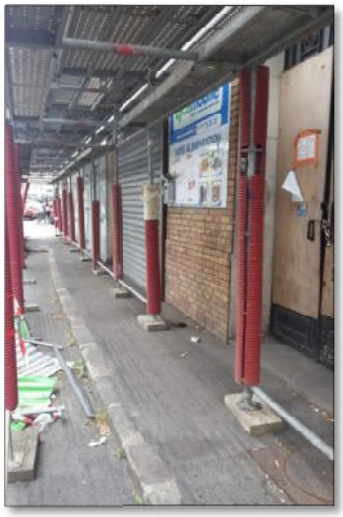

Rue Eugène Schueller, un immeuble en construction est déjà bien avancé, sur un trottoir trop étroit (1.20m de largeur utile donc en infraction avec la loi). Le promoteur a réussi l'exploit de placer des balcons entre deux candélabres (au moins les habitants auront l'éclairage gratuit sur leur terrasse) un comble pour une rue déjà étroite et sans trottoir coté de l'usine L'Oréal.

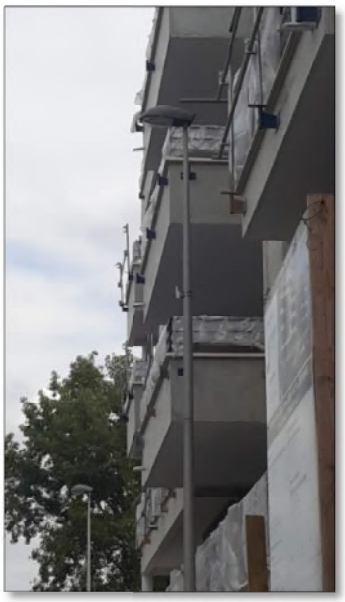

Ceci pose le problème général des balcons qui débordent sur des trottoirs, d'aspect inesthétique et qui obstruent la perspective de rue déjà étroite. Le comble, c'est l'évacuation des eaux de pluies de ces balcons sur le trottoir comme sur la rue Jean Charcot et bien d'autres.

Les piétons apprécieront ces douches inopinées à leur juste valeur.

Tous ces éléments concourent à une asphyxie générale de la ville d'Aulnay dont la population augmente de façon considérable dans sa partie sud sans aucune augmentation proportionnelle de l'espace urbain. C'est à l'opposé de toute logique et contraire à ce qui ce fait par exemple à Paris où toute construction d'immeuble au droit des rues se fait pratiquement par un recul du trottoir de plusieurs mètres. Cela permet soit d'augmenter la largeur du trottoir, soit d'aménager des espaces de parking qui libèrent complètement la chaussée des véhicules en stationnement. S'il était fait, ce choix faciliterait la circulation automobile fortement perturbée à Aulnay.

Globalement cet état de fait ne contribue pas à l'attractivité d'une ville pourtant pleine de ressources et conduit les habitants à fuir vers les grands centres commerciaux où la circulation piétonne et automobile est fluide. Cela encourage les promoteurs à monter encore plus de projets de ce genre auquel nous savons que vous-même, Monsieur le Maire, vous vous opposez.

Souhaitant que ces remarques attirent l'attention de vos services d'urbanisme, nous vous adressons nos salutations les plus respectueuses.